

## **AIDE AU FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS (TFL) DES GENS DU VOYAGE**

### **OBJET :**

Développer une politique d'accueil et d'habitat adaptée en faveur des « Gens du Voyage » en conformité avec le Schéma départemental 2021-2027.

### **DÉPENSES ÉLIGIBLES :**

Dépenses de fonctionnement des aires d'accueil et TFL.

### **BÉNÉFICIAIRES :**

EPCI ou leur délégataire de la gestion d'une aire ou d'un TFL dans le cadre d'une DSP.

### **MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Dans le cadre d'une convention triennale entre le Conseil départemental et le bénéficiaire.  
Forfait de 300 € ou 500 € par place pour les aires / 1 000 € par famille pour les TFL

### **DOSSIER À PRODUIRE :**

Demande initiale (courrier du Président de l'EPCI) accompagnée des pièces suivantes :

- Note de présentation détaillée de l'opération
- IBAN (en cas de modification)
- Plan de financement prévisionnel pour l'année en cours (faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers et la participation apportée par l'EPCI en charge)
- Fiche du personnel (voir modèle)
- Règlement intérieur de l'aire/du TFL
- Projet social (le cas échéant)

Puis

- Délibération ou décision de l'exécutif sollicitant l'aide du département (à fournir après préparation de la convention triennale avec les services départementaux)
- En cas de décision de l'exécutif : délibération donnant délégation au Président
- Rapport d'activité de gestion de l'aire/ du TFL N-1

### **CONTACTS :**

Conseil départemental de Vaucluse  
Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement  
04 32 40 78 93 - [habitat@vaucluse.fr](mailto:habitat@vaucluse.fr)